



Délibération n° 6

Conseil Municipal du Lundi 18 septembre 2023

Direction des Ressources Humaines

 Domaine de compétence :  
 4-4 - Autres catégories de personnels

Le Lundi Dix Huit Septembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :  
08/09/2023

Membres présents : 23

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 28

Affiché le 21/09/2023

**Présents** : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoins**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN  
**Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK.

**Absent (s) excusé (s)** : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

**Absent (s) non excusé(s)** : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRIÉ.

**Votants** : 28

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe RAMET

Objet : Convention de recours à un bénévole (collaborateur occasionnel)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Convention de recours à un bénévole (collaborateur occasionnel)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la consultation en date du 7 septembre 2023 de la Commission municipale n° 4 « Équiper durablement la Ville d'Étaples-sur-mer,

**Considérant** qu'il est envisagé de faire appel à un bénévole afin d'assurer les missions suivantes :

- Recherche de partenaires pour le développement économique de la Ville d'Étaples-sur-mer,
- Chargé de mission pour la Ville d'Étaples-sur-mer
- Développement de projets

**Considérant** que cette organisation serait applicable pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 avril 2026.

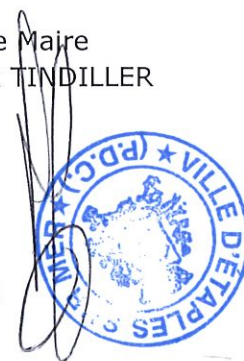
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le recours au bénévolat afin d'assurer, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 avril 2026, les missions suivantes :
  - Recherche de partenaires pour le développement économique de la Ville d'Étaples-sur-mer,
  - Chargé de mission pour la Ville d'Étaples-sur-mer
  - Développement de projets
- D'approuver la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et tout document y afférent.

**La délibération est adoptée par 24 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.**

Vu pour être affiché le 21 Septembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.